GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ECO EMBALLAGES

Communauté d'Agglomération de Niort
Territoires de vie

édito

La gestion de nos déchets a considérablement évolué ces dernières années notamment du fait de la loi du Grenelle de l'Environnement en 2009. Trois axes majeurs y sont développés : la réduction des ordures ménagères à la source, l'amélioration du recyclage matière et organique, et enfin, la diminution de 7% des quantités de déchets partant à l'incinération ou à l'enfouissement d'ici 2014. Si votre geste de tri permet à la Communauté d'Agglomération de Niort d'être dans le peloton de tête des collectivités pour la qualité des produits envoyés en centre de tri (avec seulement 7% de refus), il reste encore beaucoup de résidus recyclables non valorisés dans vos poubelles. A travers son Programme Local de Prévention des Déchets, la CAN a donc élaboré un programme d'actions répondant aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

Ce guide du tri et de la prévention se veut un outil d'accompagnement de vos gestes quotidiens. Vous y trouverez toutes les informations utiles sur les collectes et sur le fonctionnement des déchèteries. Il vous aidera à identifier les détritus recyclables, en vous donnant quelques informations sur leur seconde vie. Et comme le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, il vous donnera également quelques astuces pour consommer autrement, en pensant dès vos achats à la réduction des emballages notamment.

Le guide présente aussi les nouveaux services proposés par la CAN tels que la collecte gratuite en porte-à-porte des objets volumineux pour les particuliers et l'aide financière pour l'achat de couches lavables.

Au fil des pages, ce guide détaille toutes les modalités pratiques et fait la part belle aux solutions alternatives pour réduire nos déchets.

Nous espérons qu'il répondra à vos attentes et qu'il contribuera à faire de vous un acteur à part entière de la protection de l'environnement.

Nicole DAVID
Vice-présidente de la CAN en charge de la collecte des déchets

Jean-Jacques GUILLET
Vice-président de la CAN en charge de la prévention des déchets

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Les emballages ménagers et les journaux/magazines

A retenir

Flaconnages plastique, suremballages carton et briques alimentaires, boîtes métalliques et journaux/magazines, **c'est tout !**

Pour rappel, les papiers déchirés, souillés, broyés ou de petite taille (inférieur à 10 x 15 cm) doivent être déposés aux ordures ménagères.

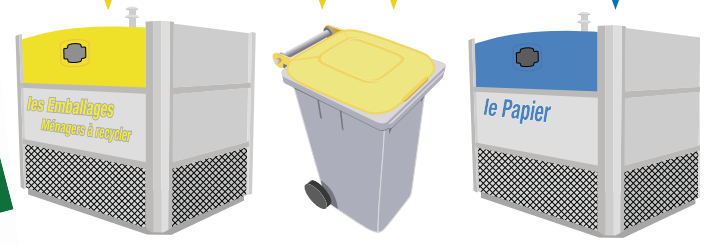

Astuces

- Pensez à écraser vos bouteilles et vos emballages !
- Boire l'eau du robinet, c'est jeter moins de bouteilles plastique
- Utilisez le Stop pub pour ne plus recevoir les publicités non adressées disponible au N° Vert 0 800 33 54 68
- Dès vos achats, privilégiez les produits sans suremballage

ADEME

ECO EMBALLAGES

Communauté d'Agglomération de Niort
Territoires de vie

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Nos déchets recyclables reprennent vie...

Que deviennent vos canettes métalliques, vos boîtes de conserves, vos briques de lait ou encore vos bouteilles d'eau une fois déposées dans votre conteneur ou à un point d'apport volontaire ? **La présentation qui suit va vous éclairer sur le résultat des efforts de tri consentis par tous.** Les tonnages d'emballages triés indiqués concernent l'année 2011 sur les 29 communes de la CAN...

237 tonnes d'acier

Bénéfice environnemental : **2 740 m³** d'eau économisés
Equivalence en emballages :
2 604 000 boîtes de conserve d'1 litre
Produits recyclés : **340** voitures

12 tonnes d'alu

Bénéfice environnemental : **48 t** de bauxite non extraites
Equivalence en emballages : **800 000** cannettes de 33 cl
Produits recyclés : **3 500** vélos

4802 tonnes de papiers cartons

Bénéfice environnemental : **231 400 m³** d'eau économisés
Equivalence en emballages : **6 750 t** de bois économisées
Produits recyclés : **19 808 250** boîtes à chaussures

110 tonnes de briques alimentaires

Bénéfice environnemental : **1 080 m³** d'eau économisés
Equivalence en emballages : **4 230 700** briques de 1 litre
Produits recyclés : **733 700** rouleaux de papier toilette

426 tonnes de bouteilles en plastique

Bénéfice environnemental : **260 t** de pétrole brut économisées
Equivalence en emballages : **12 171 400** bouteilles de 1,5 litre
Produits recyclés : **772 120** pulls polaires

203 tonnes de bouteilles et flacons opaques

Bénéfice environnemental : **100 t** de pétrole brut économisées
Equivalence en emballages : **6 343 750** bouteilles de 1 litre
Produits recyclés : **13 780** bacs de collectes

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Les ordures **ménagères**

A retenir

Tout ce qui va aux ordures ménagères, c'est tout ce qui n'est pas recyclable, c'est à dire non valorisable ! Mais le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Pensez-y dès vos achats **en privilégiant les produits générant le moins de déchets possible !**

Tout ce qui n'est pas recyclable ou valorisable est déposé dans le conteneur à ordures ménagères. Parmi ces déchets, on retrouve certains faux-amis des recyclables comme par exemple…

Petits pots en plastique

Blisters et suremballages

Barquettes alimentaires

Pots de fleur et godets

poches et films plastique

Vaisselle cassée

papiers froisés, déchirés de petite taille

Le bon geste

- **Les restes de repas sont essentiels pour obtenir un bon compost.** Pensez à les déposer dans votre composteur ou dans le conteneur à biodéchets si vous en êtes équipés !
- **Les sacs poubelle déposés à côté de votre conteneur ne seront pas collectés.**
- Veillez à bien respecter les consignes de tri ! Au niveau national, **nos ordures ménagères contiennent encore trop de déchets potentiellement recyclables...**

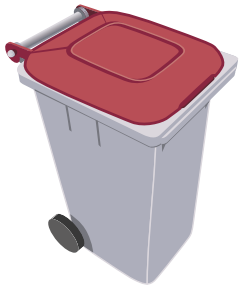

ADEME

ECO EMBALLAGES

Communauté d'Agglomération de Niort Territoires de vie

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Diminuer le poids de nos ordures ménagères, **un véritable enjeu…**

Chaque français produit en moyenne 316 kg/an d'ordures ménagères (212 kg/an pour la CAN en 2011).
Et lorsque l'on regarde de plus près le contenu de notre conteneur à ordures ménagères, on constate que 63% pourrait encore faire l'objet d'une valorisation organique…

Alors pour diminuer le poids de sa poubelle :

- **Consommez malin** en achetant des produits générant le moins de déchets possible
- **Compostez vos restes de cuisine**
- Evitez le gaspillage alimentaire
- **Choisissez des produits durables et réparables**
- Pourquoi ne pas essayer **les couches lavables ?**
- Pensez à déposer vos textiles **dans une borne prévue à cet effet au lieu de les jeter**

Poubelle type d'un ménage français
(chiffres 2007)

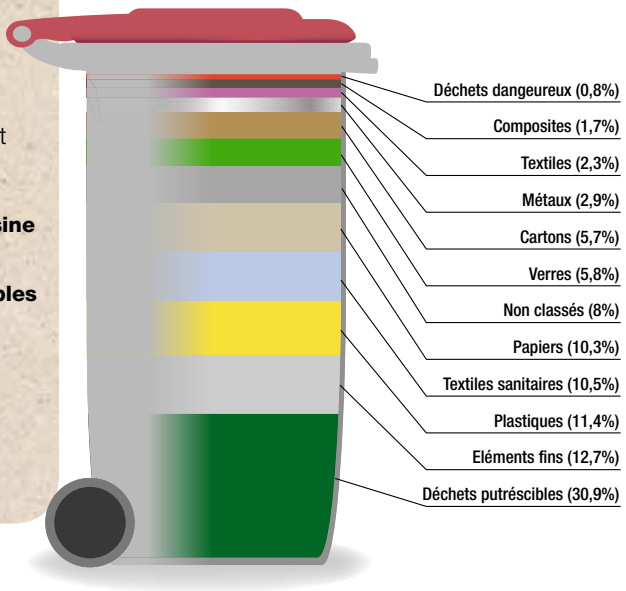

Consultez la fiche Infos pratiques pour tout connaître sur les points de rapprochement des conteneurs, les points de regroupement pour les impasses, la règle de collecte pour les jours fériés et encore bien d'autres infos utiles…

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Le **verre**

A retenir

Seuls les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans les conteneurs ou les points d'apport volontaire prévus à cet effet !

Le bon geste

- **Il faut éviter de casser le verre,** car ainsi réduit en miettes, il n'est plus exploitable sur les chaînes de tri du recycleur et nuit à la qualité du verre recyclé
- **Pas de verres spéciaux,** tels que les verres armés, pare-brise, vitrages, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique,…

ADEME

ECO EMBALLAGES

Communauté d'Agglomération de Niort
Territoires de vie

Précurseur en matière de recyclage, le verre était déposé dans des conteneurs spécifiques dès le début des années 70. **Aujourd'hui, 66% du verre est recyclé en France** (soit 2M de tonnes par an détournées des ordures ménagères) et un des objectifs du Grenelle est d'atteindre 75% en 2012. Sur la CAN, **3 654 tonnes en 2011 de verre ont été collectées en porte-à-porte ou déposées aux points d'apport volontaire.**

pour les habitants de la CAN en 2011, cela se traduit par :

Bénéfice environnemental :
2 400 tonnes de sable et 4 264 m³ d'eau évités
Equivalence en emballages triés :
8 120 000 bouteilles de 75 cl
Produits recyclés :
7 811 440 nouvelles bouteilles recyclées

? Questions/réponses

Pourquoi ne pas mettre le verre culinaire (verre à boire) ni la vaisselle dans le conteneur ?
Le verre culinaire et la vaisselle « en verre » ont une composition chimique différente du verre d'emballage qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers. La vaisselle transparente est en fait réalisée à partir d'une céramique qui fond à une température beaucoup plus élevée que le verre d'une bouteille. C'est ce qu'on appelle un infusible. Si on ne parvient pas à l'enlever avant enfournage, on retrouve ces morceaux dans les objets finis, ce qui entraîne des défauts dans le verre.

Peut-on mettre les flacons de parfum dans les conteneurs à verre ?
Oui, ils sont recyclables de la même façon que les pots, bocaux et bouteilles.

Le verre collecté est-il réellement recyclé ?
Oui. Les verriers s'engagent à reprendre le verre collecté par les collectivités et à le réintroduire dans leurs fours. Les collectivités signent des contrats de partenariat avec les sociétés agréées (Adelphe ou Eco-Emballages) qui leur apportent un soutien financier à la tonne.

Faut-il ôter les capsules métalliques des bocaux et les bouchons des bouteilles ?
Il est préférable de les enlever avant de déposer le verre d'emballage dans le conteneur.

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Les **biodéchets**

A retenir

Tout ce qui est compostable !
Il s'agit bien sûr des déchets organiques (préparations et restes de repas) et en complément, des petites quantités de déchets végétaux.

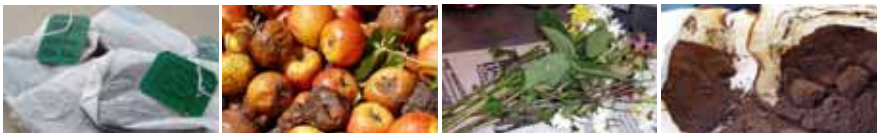

Le bon geste

- Que vous déposiez vos biodéchets dans un conteneur spécifique collecté en porte-à-porte, dans votre composteur ou dans votre tas de compost, pensez à équilibrer vos apports en végétaux et préparations de repas !
- De nombreux déchets peuvent être valorisés en compost, nous n'y pensons pas toujours : **marc de café, sachet de thé, essuie-tout ou papier journal souillé, pain rassis, cendres froides, ...**
- Les grosses quantités de végétaux doivent être déposées en déchèterie
- Même si le conteneur est fréquemment souillé, **n'utilisez pas de sacs poubelles et lavez-le régulièrement**
- Les tontes de pelouses peuvent être déposées au pied des arbustes en paillage, ce qui permet de limiter les arrosages, de contenir la pousse des mauvaises herbes (moins de désherbants).

ADEME
ECO EMBALLAGES
Communauté d'Agglomération de Niort Territoires de vie

Les biodéchets sont produits par de nombreuses activités humaines telles que l'alimentation, le jardinage ou l'entretien des espaces verts.
Ils sont, soit collectés en porte-à-porte, soit compostés par les particuliers, soit apportés en déchèterie. Le compostage domestique est de loin la meilleure façon de valoriser ses biodéchets puisqu'il n'engendre aucun impact environnemental lié au transport et qu'il produit un excellent amendement organique pour vos plantes.
Sur la CAN, 6 560 t de biodéchets ont été collectées en porte-à-porte en 2011 et 11 084 tonnes de déchets verts ont été déposées en déchèteries.
Ces 17 644 t de fermentescibles sont valorisées sur la plateforme de compostage du Vallon d'Arty à Niort pour produire un excellent compost fourni gratuitement aux particuliers.

? Questions/réponses

Pourquoi mon conteneur à fermentescibles n'est-il pas toujours collecté en période de gel ?
En période de grand froid, le fond et les côtés humides des conteneurs gèlent, rendant impossible le vidage des bacs lors du passage de la benne. Le risque d'endommager le conteneur est par ailleurs fortement accentué par le gel.

Comment obtenir gratuitement un composteur ?
La CAN délivre gratuitement un composteur aux foyers ne disposant pas de la collecte en porte-à-porte des fermentescibles. Il suffit pour cela d'appeler notre ambassadrice du compostage au 05 49 04 13 01 pour fixer les modalités de retrait du composteur.

Pourquoi faire soi-même son compost ?
Le compostage domestique permet de produire un amendement organique naturel qui améliore la fertilité du sol, avec ses propres déchets de jardin et de cuisine. De plus, composter ses déchets organiques permet de réduire la quantité d'ordures ménagères mis à la charge de la collectivité et ainsi de limiter le coût d'élimination des déchets ainsi que les nuisances liées au transport et au traitement de ces déchets.

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Les déchèteries

Cherchez la déchèterie
la plus proche de chez vous ...

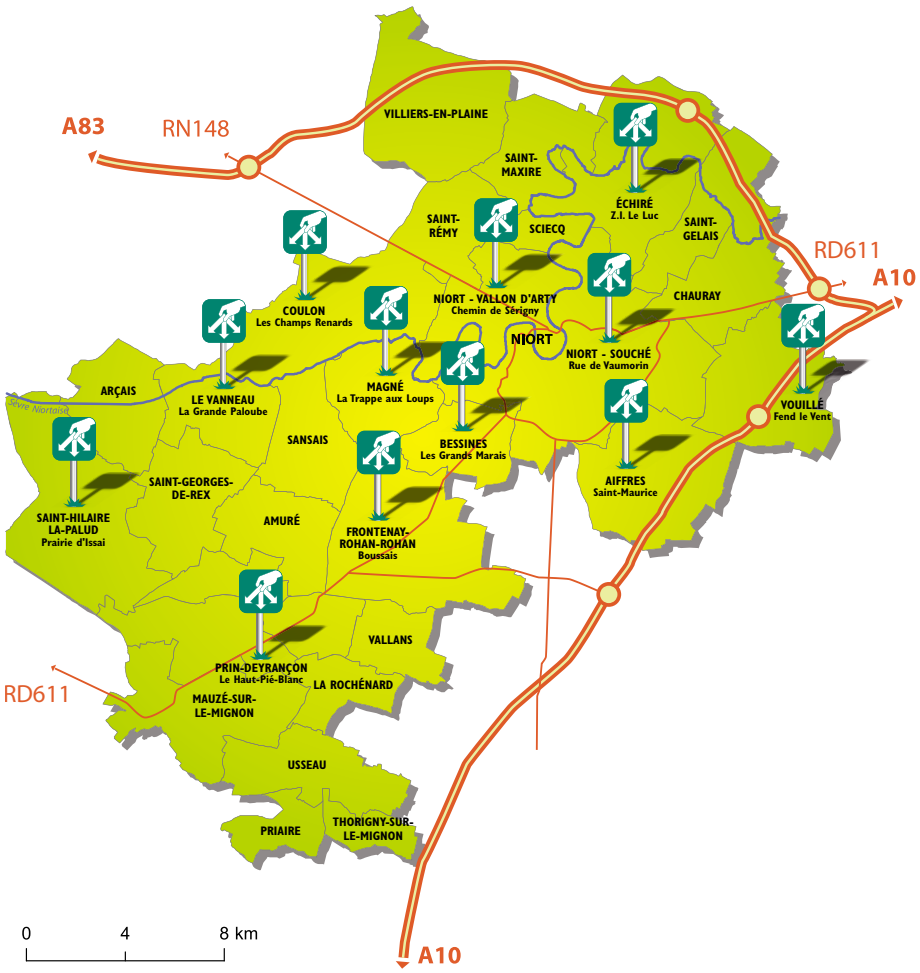

Localisez précisément votre déchèterie
sur notre carte interactive :
www.agglo-niort.fr/-decheteries-

ADEME

ECO EMBALLAGES

Communauté d'Agglomération de Niort
Territoires de vie

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Les déchèteries

Horaires des déchèteries

HORAIRES HIVER
HORAIRES ÉTÉ
HORAIRES HIVER-ÉTÉ

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
AIFFRES Lieu-dit "Saint-Maurice"	13h - 17h 14h - 19h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 19h	13h - 17h 14h - 19h	13h - 17h 14h - 19h	9h - 13h 13h - 17h 9h - 13h 14h - 19h	9h - 13h
BESSINES Lieu-dit "Les Grands Marais"	13h - 17h 14h - 18h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 18h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 13h - 18h	FERMÉE
COULON Lieu-dit "Les Champs Renards"	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 13h - 18h	FERMÉE
ÉCHIRÉ Z.I Le Luc	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN Lieu-dit "Boussais"	9h - 12h30	13h - 17h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	9h - 12h30	9h - 12h30 13h - 17h 9h - 12h30 14h - 18h	9h - 12h30 13h - 17h 9h - 12h30 14h - 18h	FERMÉE
LE VANNEAU Lieu-dit "La Grande Paloube"	8h30 - 12h 13h - 17h 14h - 18h	FERMÉE	8h30 - 12h 13h - 17h 14h - 18h	8h30 - 12h 13h - 17h	FERMÉE	8h30 - 13h 14h - 17h	FERMÉE
MAGNÉ Lieu-dit "La Trappe aux Loups"	9h - 12h 13h - 17h 8h - 12h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	FERMÉE	9h - 12h 13h - 17h 8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 8h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	FERMÉE
NIORT - SOUCHÉ Rue de Vaumorin	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	9h - 12h 13h30 - 19h	FERMÉE
NIORT - VALLON D'ARTY Chemin de Sérigny	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	9h - 12h 14h - 18h
PRIN-DEYRANÇON Lieu-dit "Le Haut Pié Blanc"	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	FERMÉE	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 18h	FERMÉE
SAINT-HILAIRE LA PALUD Lieu-dit "Prairie d'Issai"	13h - 17h 13h30 - 17h30	FERMÉE	13h - 17h 13h30 - 17h30	FERMÉE	13h - 17h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h - 17h 8h - 12h 13h30 - 17h30	FERMÉE
VOUILLÉ Lieu-dit "Fend le Vent"	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	FERMÉE	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	FERMÉE	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 13h - 18h	FERMÉE

Retrouvez les horaires de déchèteries
www.agglo-niort.fr/Les-horaires-de-decheteries

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Les déchèteries

Déchets acceptés
par déchèterie ...

	Déblais / Gravats	Encombrants	Métaux	Papiers / Cartons	Bois	Déchets verts	Huile de vidange	Huile de Friture	Batteries	Piles et accumulateurs	Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	Polystyrène	Radiographies	Cartouches d'impression	DEEE
AIFFRES Lieu-dit "Saint-Maurice"	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
BESSINES Lieu-dit "Les Grands Marais"		✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓			
COULON Lieu-dit "Les Champs Renards"		✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓			
ÉCHIRÉ Z.I Le Luc	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN Lieu-dit "Boussais"		✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓			
LE VANNEAU Lieu-dit "La Grande Paloube"	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MAGNÉ Lieu-dit "La Trappe aux Loups"		✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓			
NIORT - SOUCHÉ Chemin de Vaumorin	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
NIORT - VALLON D'ARTY Chemin de Sérigny	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
PRIN-DEYRANÇON Lieu-dit "Le Haut Pié Blanc"	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
SAINT-HILAIRE LA PALUD Lieu-dit "Prairie d'Issai"		✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓			
VOUILLÉ Lieu-dit "Fend le Vent"		✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓			

ADEME

ECO EMBALLAGES

Communauté d'Agglomération de Niort
Territoires de vie

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Les déchèteries

Liste des Déchets acceptés **par déchèterie ...**

Pour connaître la liste des déchets acceptés dans la déchèterie la plus proche de chez vous, repérez-vous à l'aide des pictogrammes ci-dessous !
Ils sont visibles sur le panneau d'entrée de la déchèterie…

Batteries de véhicules

Tous types de métaux, ferrailles,...

Tailles, tontes, feuilles, branchages < 15 cm de diamètre

Tous types de papiers et cartons d'emballages, bruns ou blancs, ondulés ou plats.

Gros polystyrène expansé d'emballages seulement.

Radiographies seules, sans enveloppe.

Solvants, carburants, phytosanitaires, aérosols, acides, bases, peintures, colles, vernis, bidons souillés,...

Bois propre, exempt de carton, plastique, bouts de verre,...

Appareils électriques et électroniques, électroménager, écrans, téléphonie. Lampes et néons (lampes fluo compactes, leds, tubes fluorescents)

Huile de moteur

Tous types de piles et accumulateurs (batteries de téléphones, piles boutons, ...)

Mobiliers, revêtement de sols, matelas, sommier, barbecue, ...

Huile végétale

Cartouches d'impression et toners

Tous déchets inertes : déchets minéraux de démolition, vitrages, carrelages, ...

Certains déchets ne sont acceptés dans aucune déchèterie de la CAN : amiante (everite, PO5, …), pneumatiques, déchets explosifs (poudre, fusée de détresse, …) ou déchets radioactifs. Ils doivent faire l'objet d'une reprise par un prestataire privé spécialisé dans ce type de déchets.

Localisez précisément votre déchèterie sur notre carte interactive :
www.agglo-niort.fr/-decheteries-

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Les déchets dangereux des ménages (DDM)

Les déchets dangereux des ménages...

Lessives, peintures, solvants, piles, désherbants, huile de vidange... On les utilise quotidiennement malgré leur nocivité pour notre santé et l'environnement. Qu'ils soient toxiques, inflammables ou corrosifs, des solutions existent pour limiter leur dangerosité.

Depuis 1977, la loi oblige à trier et traiter séparément les déchets dangereux des ménages des ordures ménagères. Les collectivités assurant la collecte des déchets sur leur territoire ont alors dû mettre en place de nouvelles filières de traitement et de recyclage. Mais le consommateur a toutefois les moyens d'agir pour réduire la nocivité de ces produits, en se posant deux questions : sur les 29 communes de la CAN...

Comment les éviter ou les réduire ?

Comment les éliminer ?

Une nocivité à portée de main

Les risques liés à l'utilisation d'aérosols, pesticides, solvants et autres huiles minérales touchent notre santé et notre écosystème. Par exemple, verser dans le milieu naturel 1 litre d'huile de vidange couvre une surface de 1000 m² d'eau et réduit l'oxygénation du milieu indispensable à la vie aquatique.

Par ailleurs, si l'on considère que 90% des pesticides n'atteignent pas leur cible lors de leur application sur nos fleurs ou légumes, on comprend l'importance de les utiliser en respectant scrupuleusement les doses prescrites, voire à remplacer leur emploi par des techniques alternatives telles que la rotation des cultures, le compostage, les purins de plantes ou le paillage.

Avant une pulvérisation, l'usage de gants et d'un masque est par ailleurs fortement conseillé par les fabricants de phytosanitaires pour prévenir les troubles cutanés, respiratoires, digestifs ou oculaires.

ADEME
ECO EMBALLAGES
Communauté d'Agglomération de Niort Territoires de vie

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Les déchets dangereux des ménages (DDM)

J'agis dès mes achats

Il revient aux consommateurs que nous sommes d'être vigilants lorsque l'on achète ce type de produits en privilégiant notamment les eco-labels. Le choix d'une peinture ou d'une colle acrylique (à l'eau) est par exemple préférable. Dès que cela est possible, il est important de n'acheter que la quantité de produits nécessaire, les surplus étant autant de déchets toxiques à éliminer. Pour vous aider à y voir plus clair, des fiches pratiques sont téléchargeables sur le site internet de l'ADEME : **http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches**

Ou les jeter ?

Si des précautions sont indispensables lors de l'acquisition et de l'utilisation de vos produits domestiques, d'entretien et de bricolage, une attention particulière est également essentielle lors de leur abandon.
Pour connaître les déchèteries de la CAN acceptant les déchets dangereux des ménages, consultez notre fiche.

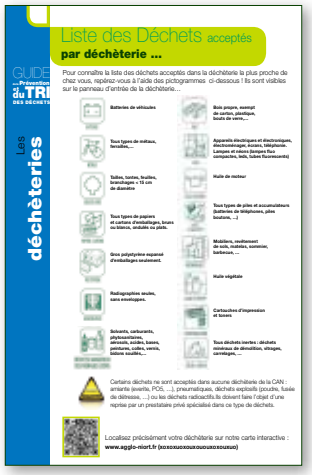

La présence de certains pictogrammes vous indique la toxicité des produits et la nécessité de jeter leur emballage dans les déchèteries de la CAN acceptant ce type de déchets.

Les altern'astuces

- Pensez au vinaigre blanc ou au bicarbonate de soude pour détartrer
- La Pierre d'Argile récure et dégraisse en un clin d'œil
- Le savon noir est un produit polyvalent : nettoyant pour la maison et pour le prélavage des vêtements, il repoussera également les pucerons au jardin
- Pour le traitement du bois, de l'huile de lin mélangée avec de l'essence de térébenthine fera très bien l'affaire

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Les couches lavables **défient les jetables...**

Gagnez au change **avec les couches lavables**

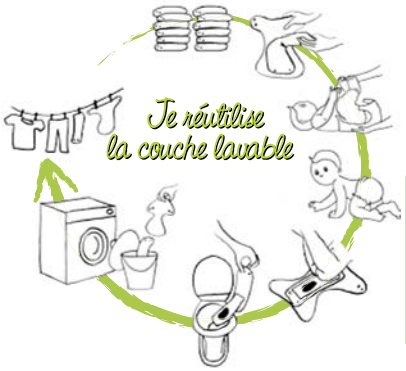

20 couches suffisent de la naissance à l'acquisition de la propreté de mon enfant.
Budget : 400 € (en moyenne).
En jetable cela vous coutera **1 620 €** en moyenne.

Composition d'une jetable :
+ de 50 produits chimiques ou de synthèse
+ Dioxine
+ Pétrole
+ Polyacrylate de sodium

Bon à savoir :

La CAN vous **aide financièrement** pour l'achat de couches lavables.
Vous préférez essayer avant de vous lancer ? Pas de problème, la CAN vous **prête des couches lavables** pendant 1 mois.

Une conseillère reste à votre écoute :
N° Vert 0 800 33 54 68 **ou 05 49 04 69 60 – amelie.benizeau@agglo-niort.fr**

ADEME
ECO EMBALLAGES
Communauté d'Agglomération de Niort Territoires de vie

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Les couches lavables défient les jetables...

Perçue comme une révolution dans les années 70, on regarde aujourd'hui d'un œil nouveau la couche jetable : **onéreuse, polluante, grande consommatrice d'énergie et de matières premières,** nombreux produits chimiques de plus en plus suspectés d'être malsains pour nos enfants. **Il existe pourtant une alternative écologique, économique et saine aux couches jetables : les couches lavables.** Loin d'être archaïques, elles sont aujourd'hui quasiment identiques à leurs cousines jetables.

Les chiffres des couches, pour 1 enfant pendant 2 ans et demi

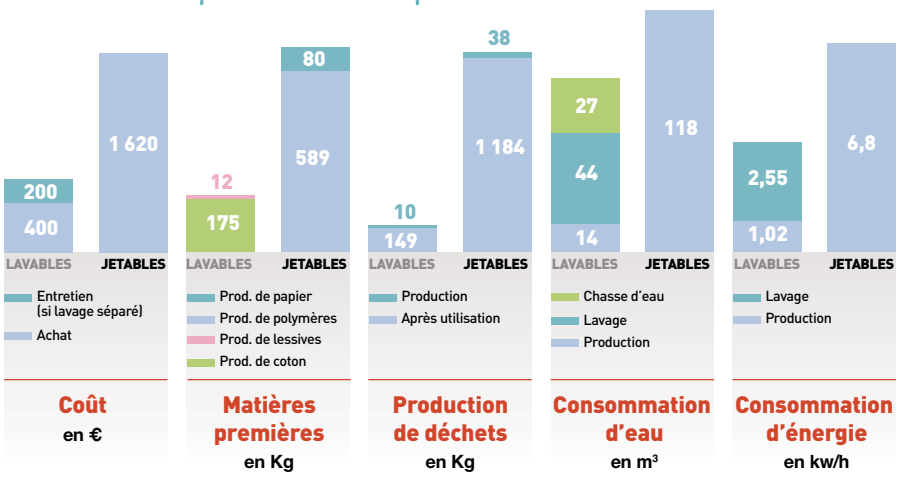

A retenir

L'acquisition de la propreté
Les enfants portant des couches lavables ont plus de facilité pendant leur apprentissage de la propreté :
En 1961, **90% des enfants de 2 ans et demi étaient propres**
En 1997, **ils n'étaient que 22%.**

Le saviez-vous ?

- Un enfant remplit l'équivalent d'une chambre de 9 m² du sol au plafond pendant la période d'utilisation de couches jetables soit 5 000 couches équivalent à 1 tonne de déchets.

Télécharger notre guide pratique des couches lavables :
www.agglo-niort.fr/les-couches-lavables

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Le compostage domestique

En compostant vos déchets organiques, vous pouvez alléger votre poubelle de 40 kg de déchets par an et par personne.
Le compostage est un processus naturel de transformation de la matière organique, décomposé par des micro-organismes, de l'eau et de l'air.
En plus de réduire le volume d'ordures ménagères à collecter et à traiter, le compostage permet de produire un amendement de qualité, sans frais, favorisant la faune utile pour votre jardin.
Cette pratique évite également bon nombre de trajets en déchèterie.

Que peut-on composter ?

L'art de bien composter

Respecter 3 règles afin de maintenir les bonnes conditions pour les organismes décomposeurs (bactéries, champignons, vers de compost, cloportes…).

- Mélanger les apports humides et secs
- Maintenir l'humidité
- Aérer en brassant et en décompactant

Comment composter ?

En tas, pour les personnes disposant d'espace
En composteur, pour les personnes habitant en pavillon ou souhaitant produire un compost homogène
En lombricomposteur, pour les personnes n'ayant pas de jardin et souhaitant valoriser leurs biodéchets
En composteurs collectifs, pour les résidents d'un habitat collectif

Comment l'utiliser ?

Le compost s'utilise en amendement (améliore la structure du sol et son acidité) et en engrais dans les premiers centimètres de terre. Il peut également servir de paillis organique (légère couche sur la terre), bénéfique pour maintenir la chaleur, retenir l'humidité et enrichir le sol.

Pour en savoir plus sur les secrets du compostage, téléchargez nos publications sur le site internet de la CAN :
www.agglo-niort.fr
rubrique « Prévention des déchets ».

ADEME
ECO EMBALLAGES
Communauté d'Agglomération de Niort
Territoires de vie

Le paillage organique...

Pourquoi pailler ?

Le paillage consiste à couvrir le sol et les cultures d'éléments végétaux ou minéraux. Il permet de :
Protéger les plantes des gelées
Limiter la poussée des mauvaises herbes
Limiter le compactage du sol
Eviter l'érosion du sol par les pluies

Le paillage végétal apporte également de la matière organique en se décomposant, et offre un milieu favorable à la biodiversité.

A quelle période ?

Au printemps (quand le sol est réchauffé)
En été (après avoir arrosé)
En automne (avant les premières gelées)

Comment pailler ?

Quatre étapes :
- Sarclez les mauvaises herbes
- Ameublissez la terre pour l'aérer
- Arrosez si besoin
- Disposez le paillis sur 7 cm (3 cm pour de jeunes plants)

Pailler, d'accord, mais avec quoi ?

Les paillis les plus courants sont à base de paille, de broyat ou de tonte de pelouse séchée.
Pensez aussi à ceux utilisant des éléments minéraux comme la tuile broyée, les graviers colorés ou l'ardoise, vous apporterez un peu de couleurs à vos massifs !

La bonne idée

Regroupez-vous entre voisins ou en association pour investir ou louer dans un broyeur, outil bien utile pour valoriser vos branchages et fabriquer votre broyat que vous utiliserez en paillage ou pour nourrir votre compost en formation.

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Avant le tri la prévention !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Consommer autrement pour moins jeter, c'est possible…

Halte au gaspillage alimentaire !

Le gaspillage alimentaire en quelques chiffres :

- 175 € par famille par an directement jetés à la poubelle !
- 20 kg d'aliments par français et par an à la poubelle dont 7 kg d'aliments encore emballés.

Un tiers des aliments produits pour la consommation humaine est perdu ou gaspillé.

Quelques astuces anti-gaspi :

- Un peu de sucre dans l'eau de cuisson de vos carottes leur donnera une deuxième jeunesse
- Pour ralentir la germination des pommes de terre, stockez-les dans un endroit sec et sombre avec deux pommes
- Pour conserver le gaz dans vos boissons gazeuses, retournez les bouteilles (goulot à l'envers) au réfrigérateur
- Apprenez à accommoder les restes, de nombreux ouvrages de cuisine sont aujourd'hui spécialisés dans ce type de recette

Rendez-vous sur le site Internet **www.alimentation.gouv.fr** pour bien comprendre la date limite de consommation (DLC) ou la date limite d'utilisation optimale (DLUO) d'un produit.

Ne jetez plus vos textiles à la poubelle !

Vous les avez certainement déjà repérés sur votre commune. Qu'ils soient installés par le Secours populaire, le Secours catholique ou Trio (le prestataire missionné par la CAN), les points d'apports volontaires (PAV) de textiles sont bien pratiques lorsque vous souhaitez faire don de vêtements pour les plus démunis ou pour une filière de recyclage. Il existe aujourd'hui 36 PAV de textiles installés par la CAN via son prestataire Trio, répartis sur l'ensemble du territoire.

Pour consulter les différentes filières de recyclages des textiles proposées par l'entreprise Trio, rendez-vous sur **www.trio-emmaus.net**.

ADEME

ECO EMBALLAGES

Communauté d'Agglomération de Niort
Territoires de vie

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Avant le tri la prévention !

Dites non aux publicités non adressées !

Le gisement annuel de ces publicités non adressées est impressionnant : 850 000 t soit environ 31 kg/an/foyer (3,5% de la quantité totale des déchets des ménages) en 2009. Même si certains ménages apprécient parfois de recevoir certains prospectus, ils en jugent malgré tout le volume excessif. Ainsi, pour ceux qui ne lisent pas ces imprimés non adressés et désirent ne plus les recevoir, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant « Stop Pub ». Ce dernier mentionne toutefois le souhait des usagers de continuer à recevoir l'information de sa collectivité.

Demandez-le dans votre mairie ou appelez le N° Vert 0 800 33 54 68

L'eau du robinet, ça coule de source

L'eau en bouteille génère des emballages à recycler (240 000 t en 2004) et coûte au consommateur 100 à 300 fois plus cher que l'eau du robinet ! Pourquoi alors se priver d'une ressource disponible à la maison 24h/24h ? Si on ajoute à cela que l'eau du robinet est le produit alimentaire le plus surveillé, soumis à de multiples analyses, notre choix est vite fait.

Si parfois elle peut avoir le goût de chlore, voici quelques astuces pour le faire disparaître :

- avant de consommer l'eau, laisser-la couler quelques instants ;
- remplissez la carafe d'eau un peu avant de passer à table ;
- ayez en permanence une carafe ou une bouteille d'eau au réfrigérateur.

Pensez au réemploi !

Votre appareil électroménager ne fonctionne plus ?

Avant de l'éliminer dans les filières appropriées, contactez All'Occasion. Dans le cadre de sa convention avec la CAN et ERP, cette entreprise le reprendra si possible pour le réparer et le remettre dans le circuit de la vente d'occasion.

All'Occasion : tél. : 05 49 05 54 18 - www.all-occasion.fr.

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Infos **pratiques**

Rappel des règles en **matière de collecte...**

Les points de collecte :

Vos conteneurs doivent être présentés à la collecte au niveau des points de rapprochement, la veille au soir du jour de collecte. Ces points, matérialisés au sol par une petite poubelle blanche, ont été mis en place afin de limiter les arrêts des bennes et ainsi améliorer les conditions de sécurité du personnel et faciliter le cheminement des piétons sur les trottoirs. **Les conteneurs doivent être ensuite rentrés au plus tard le soir du jour de collecte.**

Règle de collecte les jours fériés :

Lorsque le jour férié tombe par exemple un mardi, les foyers collectés le lundi ne connaissent aucune modification.
En revanche, les collectes du mardi (en l'occurrence férié) sont reportées au lendemain, celles du mercredi au jeudi, etc. Jusqu'à celles du vendredi qui auront donc lieu le samedi.
Ce système est applicable quel que soit le jour férié de la semaine.
Au moindre doute, n'hésitez pas à consulter votre calendrier de collecte (téléchargeable sur **www.agglo-niort.fr**, rubrique « Déchets ménagers »)

Les erreurs de tri :

Lorsque des erreurs de tri sont constatées dans votre conteneur à recyclables (emballages ménagers, verre, biodéchets), **un scotch rouge recouvre votre conteneur qui n'a pas été vidé par les agents de collecte.** Pas de panique ! Un ambassadeur du tri de la CAN passera à votre domicile, au plus tard le lendemain, pour vous expliquer votre erreur de tri. En cas d'absence, un courrier explicatif sera déposé dans votre boîte à lettres.

Les sacs poubelles déposés à côté des conteneurs ne sont pas collectés

N'utilisez des sacs poubelles que dans votre conteneur à ordures ménagères. Dans les conteneurs à emballages ménagers, à verres et à biodéchets, les déchets doivent être déposés en vrac.

ADEME

ECO EMBALLAGES

Communauté d'Agglomération de Niort
Territoires de vie

A savoir

Votre conteneur est cassé ?

Appelez le N° Vert 0 800 33 54 68

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Que faire en cas de vol de votre conteneur ?

- **Vous habitez Niort :** vous devez faire une déclaration de vol au commissariat de police puis apporter ou poster votre récépissé de vol à cette adresse : Régie des déchets ménagers - 140 rue des Équarts - BP 193 - 79006 Niort cedex. Un autre conteneur vous sera alors restitué.

- **Vous habitez une commune hors Niort :** vous devez faire une déclaration sur l'honneur à votre mairie qui transmettra votre demande de remplacement à la Régie des déchets ménagers de la CAN.

Vous êtes un nouvel arrivant et les conteneurs en place ne sont pas assez volumineux pour votre famille ?

- **Vous habitez Niort :** Afin que votre demande puisse être étudiée, vous devez transmettre ou amener une copie de votre livret de famille à la Régie des déchets ménagers de la CAN (140 rue des Équarts - BP 193 - 79006 Niort cedex).
- **Vous habitez hors Niort :** Afin que votre demande puisse être étudiée, vous devez transmettre ou amener une copie de votre livret de famille à votre mairie qui l'adressera à la Régie des déchets ménagers de la CAN.

Vous avez perdu votre calendrier de collecte ?

Téléchargez-le depuis notre site Internet :
http://www.agglo-niort.fr/-Calendriers-des-collectes

Une question, un doute ?

Un seul numéro : N° Vert 0 800 33 54 68

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Régie des déchets ménagers de la CAN

GUIDE de la Prévention et du TRI DES DÉCHETS

Infos **pratiques**

Tout savoir sur **nos déchèteries...**

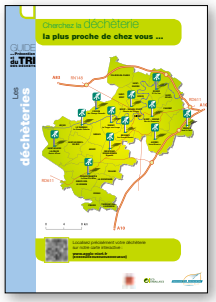

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers seulement. Retrouvez les horaires, le plan, les déchets acceptés en déchèteries en consultant dans ce guide nos deux fiches « Déchèteries »

L'accès aux déchèteries est autorisé uniquement aux véhicules de moins de 2 m de hauteur.

Vous souhaitez récupérer du compost pour votre potager ?

Rien de plus simple ...
Six déchèteries de la CAN mettent à disposition des usagers un compost de très bonne qualité : le Vallon d'Arty à Niort, le Haut-Pié-Blanc à Prin-Deyrançon et les déchèteries d'Aiffres, de Vouillé, de Saint-Hilaire-la-Palud et du Vanneau. Le compost est à retirer aux heures habituelles d'ouverture de la déchèterie.
Attention à la surcharge de votre remorque : 1 m^3 de compost = 700 kg !

Déchets volants non identifiés !
Les abords des déchèteries sont trop souvent jonchés de détritus échappés des remorques, et cela nuit fortement à l'image de la collectivité. Pensez à bâcher vos remorques pour éviter ce type de désagrément !

Horaire d'hiver ou horaire d'été ?
Un moyen très simple pour savoir si les déchèteries fonctionnent en horaire d'hiver ou d'été : le changement a lieu les deux dimanches de l'année où l'on change d'heure.

ADEME

ECO EMBALLAGES

Communauté d'Agglomération de Niort
Territoires de vie

A savoir

Collecte des volumineux en porte-à-porte

Depuis septembre 2011, la CAN a mis en place un **dispositif gratuit de collecte des volumineux** (mobilier, électroménager, gros cartons, …) **sur rendez-vous**.

Pour en bénéficier, il vous suffit d'appeler le N° Vert 0 800 33 54 68 ou de formuler votre demande à cette adresse mail : **volumineux@agglo-niort.fr** afin de fixer un rendez-vous pour l'enlèvement de vos déchets volumineux dans les 15 jours.

DASRI

La CAN a mis en place, en partenariat avec certaines pharmacies du territoire, une filière de récupération des Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), c'est-à-dire des objets coupants, tranchants ou piquants issus du traitement des insulinodépendants.

Pour connaître la liste des pharmaciens partenaires et le protocole de sécurité mis en place, appelez-le N° Vert 0 800 33 54 68

Vous pouvez également télécharger notre guide depuis le site Internet de la CAN : **www.agglo-niort.fr/pdf/Guide_DASRI.pdf**

Point d'apport volontaire en un clic !

Pour localiser précisément sur une carte interactive le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous, consultez le site Internet de la CAN : **www.agglo-niort.fr/-Points-d-apport-volontaire-**